

FORMATION APPRENDRE POUR AGIR

CSE – CSSCT – CHSCT

(Pour les entreprises de moins de 300 salariés)

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- Expliquer le cadre juridique et les obligations de chacun
- Identifier les comportements et les situations dangereuses
- Mettre en œuvre les dispositifs et outils de prévention.
- Être un acteur reconnu de la démarche de prévention pour l'entreprise
- Réaliser une enquête suite à un accident grave du travail ou lors de la reconnaissance d'une maladie professionnelle

PREREQUIS et EPI :

Comprendre et parler en français
Avoir été élu par le personnel de l'entreprise

PUBLIC :

Les membres du CSE

CONTENU DE LA FORMATION :

Rôle et mission des membres du comité	Prévenir et agir sur les conditions de travail	Participer aux enquêtes suite AT/MP
Le contexte et les enjeux Interagir avec les travailleurs Les obligations de l'employeur et des travailleurs Les obligations de consultations	Identifier les situations dangereuses et évaluer le risque Être force de propositions pour maîtriser le risque et améliorer les conditions de travail Savoir être le représentant du personnel	Utiliser les outils d'analyse Communiquer efficacement Suivre un plan d'action

METHODES & MOYENS :

Méthodes pédagogiques variées avec utilisation de vidéos ou d'activités interactives via Klaxoon
Interaction et appropriation des grands jalons d'une année d'exercice à l'appui d'un jeu CSSCT +

EVALUATIONS :

Test d'évaluation et remise d'une attestation de formation

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Merci de nous contacter pour tout renseignement.

MODALITES :

DUREE : 3 jours (21h)

TARIF : cf convention de formation

EFFECTIFS : 4 à 10 stagiaires

SIEGE SOCIAL

Europe Parc | ZA les 2B | 380 Chemin du Derontet | 01360 BELIGNEUX
Tél. 04 72 25 45 45 | Fax 04 74 98 45 99 | administratif01@hp-formation.fr